



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

## **Arrêté portant nomination du président et des vice-présidents du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor**

Le Préfet des Côtes-d'Armor  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R.912-36 à R.912-48 ;
- Vu** le décret n°2021-1244 du 28 septembre 2021 relatif à la composition des Comités des pêches maritimes et des élevages marins et à l'élection de leurs membres ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 27 août 2021 fixant la liste des Comités départementaux ou interdépartementaux des pêches maritimes et des élevages marins, leur ressort territorial, leur siège ainsi que le nombre de membres de leur conseil, et abrogeant l'arrêté du 17 mars 2014 ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 27 septembre 2021 fixant le jour du scrutin pour les élections générales aux conseils des Comités départementaux, interdépartementaux et régionaux des pêches maritimes et des élevages marins et abrogeant l'arrêté du 18 août 2021 ;
- Vu** la note technique ministérielle du 21 octobre 2021 précisant les modalités des élections des Comités régionaux, interdépartementaux et départementaux des pêches maritimes et des élevages marins, les modalités d'organisation et de tenue des consultations électorales prévues par l'article L.912-5 du code rural et de la pêche maritime ;
- Vu** l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 8 octobre 2021 relatif à la composition du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;
- Vu** l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 14 octobre 2021 relatif à l'établissement d'une commission électorale dans le cadre du renouvellement du conseil du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;
- Vu** l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 23 décembre 2021 relatif à la clôture de la procédure d'établissement des listes électorales et au dépôt des listes de candidats dans le cadre du renouvellement du conseil du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

Place du général de Gaulle  
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC  
[www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)

Prefet22 Prefet22

**Vu** l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 5 mai 2022 portant nomination des membres du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

**Vu** l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 24 mai 2022 portant approbation du règlement intérieur du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

**Vu** le procès-verbal relatif au dépouillement du scrutin du 27 avril 2022 organisé pour les élections du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

**Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats du scrutin du 27 avril 2022 organisé pour les élections du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

**Considérant** la réunion du 20 mai 2022 du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor au cours de laquelle il a été procédé aux élections du président et des trois vice-présidents;

**Sur proposition** du directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor par intérim ;

#### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Grégory Métayer est nommé président du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

**Article 2** : Monsieur David Souplet est nommé premier vice-président du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

**Article 3** : Monsieur Mickaël Rault est nommé second vice-président du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

**Article 4** : Monsieur Vincent Cadren est nommé troisième vice-président du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

**Article 5** : Le présent arrêté sera affiché :

- dans les locaux de la direction départementale des territoires et de la mer :

- à SAINT-BRIEUC, au 5 rue Jules Vallès.

- à PAIMPOL, au 2 rue du Docteur Monjarret.

- au siège du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins :

- à PORDIC, Espace Azur, rue des Grands Clos.

**Article 6** : La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture .

Saint-Brieuc, le 25 MAI 2022

Le Préfet,  
  
**Stéphane ROUVÉ**